

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_303** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **08/12/2025**

Objet : **marché 25.102 logiciel gestion des EPN des médiathèques**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **08/12/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision 303 march_ 25.102 logiciel gestion des EPN des m_diath_ques.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20251208-DCP_303-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **08/12/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0303

Objet : Marché n°25.102 – Acquisition
d'un logiciel de gestion des espaces
publics numériques des médiathèques
de Tourcoing- Conclusion



DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant la nécessité pour la Ville de Tourcoing de sécuriser ses postes informatiques
de ses médiathèques ;

Considérant qu'une invitation à soumissionner a été envoyée le 05/11/25 aux sociétés SAS
C3rb Informatique, AESIS CONSEIL SARL ET NOVATICE Technologies en vue la
fourniture, la mise en œuvre, le paramétrage, la formation et la maintenance d'un progiciel
de gestion des espaces publics numériques à la médiathèque de Tourcoing ;

Considérant que la société NOVATICE a remis l'offre économiquement la plus
avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°25.102 avec la société NOVATICE pour un montant
total de 35 820 TTC sur toute la durée du marché en vue de la fourniture, la mise en
œuvre, le paramétrage, la formation et la maintenance d'un progiciel de gestion des
espaces publics numériques à la médiathèque de Tourcoing.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

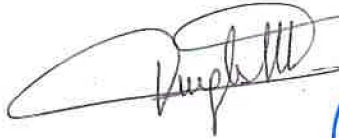
- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la
prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 08 DEC. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :